

COMMUNE DE MESLAND
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le 6 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} février 2018

Présents : MM. GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, PEUDEVIN Evelyne, MORISSET Gilles, DELPY Jérôme ODONNAT Cédric, GIRAUD Isabelle, GERARD Jean-Pierre, DAVID Catherine, BOYER Christophe, GASNIER Richard

Excusés : M MULTEAU Dimitri qui donne pouvoir à M. GUETTARD Philippe, HELTZLÉ Jérôme

Absent : M BRUNO Christian

Madame Isabelle GIRAUD a été désignée secrétaire.

Démission de Mme Paule LEBAY de son mandat de conseillère municipale

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu le lundi 5 février un courrier de Mme Paule LEBAY l'informant de sa décision de démissionner de son mandat de conseillère municipale pour cause de déménagement dans une autre commune. La démission est effective à la date de réception du courrier par le maire soit le 5 février 2018. Une copie sera transmise à M. le Préfet pour information. Il en résulte que le nombre de conseillers municipaux en exercice à Mesland est désormais de 14, ce qui n'a néanmoins aucune incidence sur le quorum à atteindre pour tenir les réunions du Conseil municipal qui reste fixé à 7.

PLAN DE FINANCEMENT AMÉNAGEMENT CIMETIÈRE ET ABORDS

Délibération N°01/2018 publiée le 02/2018- Transmise à la préfecture le 02/2018 - Reçue à la préfecture le 02/2018

Par délibération n°43/2017 en date du 14/11/2017, le Conseil municipal a approuvé le projet d'investissement 2018 d'aménagement du cimetière et de ses abords, présenté par M. le Maire pour un montant de 65 000 € HT dont 62 000 € HT pour les travaux et 3 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre. Les travaux comprennent la rénovation d'une voie d'accès, la création de places de parking et d'un parcours d'accès PMR, l'aménagement d'un espace cinéraire, d'un équipement de dépôt d'urnes et d'un ossuaire. M. le Maire a été autorisé à :

- déposer une demande de subvention auprès Conseil départemental du Loir-et-Cher au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR 41),
- déposer une demande auprès de l'Etat via la Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
- lancer les consultations et marchés correspondants,
- et d'une manière générale à engager toutes les démarches et signer toutes les pièces relatives à la conduite du dossier.

En complément de cette délibération, M. le Maire présente le plan de financement de l'opération tel qu'il figure en annexe de la présente délibération. Ce plan financement fixe le taux de subvention demandé au titre de la DETR à 40% du montant de l'estimation HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le plan de financement qui lui est présenté.

APPEL A PROJETS « RUES JARDIN » AGGLOPOLYS

Délibération N°02/2018 publiée le 02/2018- Transmise à la préfecture le 02/2018 - Reçue à la préfecture le 02/2018

Dans le cadre de son plan d'action pour les paysages, Agglopolys lance en 2018 un appel à projets « Rues jardins » selon 3 niveaux pour aider les communes :

- **niveau 1 : trottoirs fleuris, semons le trottoir**, Agglopolys offre et propose les graines nécessaires à la surface demandée par la commune, parmi un choix de plusieurs mélanges de graines, l'accompagnement technique (aide au choix du mélange, formations...), un kit de communication (flyer pour les riverains, affiche, panneau pour le trottoir), l'animation de la démarche afin d'évaluer et de capitaliser cette expérience commune. L'évaluation s'appuiera sur un suivi scientifique réalisé par les chercheurs de l'école du paysage,
- **niveau 2 : bandes végétales, plantons le trottoir**, quand la commune a le projet de créer des bandes végétales dans une rue (vivaces, grimpantes, arbustes, couvre-sols, bulbes) afin de créer une continuité végétale structurante pour la rue,
- **niveau 3 : rues-jardins, pour un réaménagement partiel ou total**, quand la commune souhaite revoir l'aménagement de sa rue, de façon plus complexe et étendue qu'une simple bande végétale, en prenant en compte l'ensemble. Au final, la commune choisira de s'engager dans une refonte de la rue partiellement ou totalement.

M. le Maire propose que la Commune s'inscrive auprès d'Agglopolys au niveau 1 « trottoirs fleuris » pour une ou plusieurs rues encore à déterminer. La date limite d'inscription est fixée au 12 mars 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'inscription à l'appel à projet au niveau 1 et charge M. le Maire de retourner la fiche d'inscription à Agglopolys.

OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

Délibération N°03/2018 publiée le 02/2018- Transmise à la préfecture le 02/2018 - Reçue à la préfecture le 02/2018

M. le Maire indique que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que l'adoption du prochain budget est prévue en mars 2018

Considérant la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider mandater des dépenses d'investissement durant cette période de transition

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette
- dit que le montant et l'affectation des crédits est la suivante :

Article	Libellé	Montant en € TTC
2132	Maîtrise d'œuvre d'aménagement extérieur	1 320.00
2151	Maîtrise d'œuvre d'aménagement voirie	2 000.00
2152	Achat panneaux routiers	1 760.00
2188	Achat illuminations de Noël	2 000.00
2184	Achat chambre froide positive	1 700.00
	TOTAL	8 780.00

LOCATION PHOTOCOPIEUR ET DISPOSITIF DE STOCKAGE DE DONNÉES

• Bureau de Poste :

Ancienne situation : Le contrat location RICOH du photocopieur Noir et Blanc du bureau de poste – contrat de 5 ans à 35 € HT/mois + coût de maintenance indexé départ à 0.005 € HT la copie NB est arrivé à échéance le 31/12/2017.

Nouvelle offre : Une nouvelle proposition nous a été faite par RICOH en NB à 65 € HT/mois ou Couleur à 67 € HT/mois avec maintenance à coût indexé à 0.005 € HT NB et 0.05 € HT Couleur prix départ.

• Mairie :

Ancienne situation : Le contrat de 5 ans avec option d'achat du photocopieur Rex-Rotary de la mairie est arrivé à échéance en 2016. Le photocopieur a été racheté par la Commune 159 €. Plus de contrat de maintenance depuis 18 mois. Ce matériel a coûté fort cher puisque la facture trimestrielle contractuelle était de 496 € HT (165.33 €HT/mois) soit 496 € x 20 = 9920 € HT. La mairie en étant à présent propriétaire, il est apparu indispensable de l'amortir sur une plus longue durée en lui donnant une seconde vie au bureau de Poste où le matériel sera moins sollicité.

Nouvelles offres photocopieur mairie :

RICOH : location nouveau photocopieur Couleur à 69 € HT avec maintenance à **coût indexé (env 5%/an)** à 0.005 € HT NB et 0.05 € HT Couleur prix départ, mais **ne prend pas** en charge la maintenance de l'ancien photocopieur transféré à la Poste.

TOSHIBA : location nouveau photocopieur Couleur Estudio 2000 AC à 71 € HT avec maintenance à **coût indexé (négocié à maxi 3%/an)** à 0.005 € HT NB et 0.05 € HT Couleur prix départ. **Ne prend pas** en charge la maintenance de l'ancien photocopieur transféré à la Poste.

REX-ROTARY : location nouveau photocopieur Couleur à 82.67 € HT ou 69.33 € HT sans carte fax (moins 40 € HT/trimestre) avec maintenance à coût **non indexé** à 0.005 € HT NB et

0.05 € HT Couleur prix départ et **prise en charge** de la maintenance de l'ancien photocopieur transféré à la Poste au même coût/copie.

Offres sauvegarde des données :

TOSHIBA : location boîtier de sauvegarde in situ blindé assistance Wooxo à 89 € HT/mois

REX-ROTARY : location boîtier de sauvegarde in situ blindé à 60 € HT/mois

L'offre globale TOSHIBA de location photocopieur couleur avec maintenance à coût indexé à 3%/an sur les 2 photocopieurs (à payer en sus au coût unitaire copie) + sauvegarde des données est proposée au prix de 480 € HT/trimestre (160 € HT/mois).

L'offre globale REX-ROTARY de location photocopieur couleur avec maintenance à coût non indexé sur les 2 photocopieurs (à payer en sus au coût unitaire copie) + sauvegarde des données, mieux disante, a été retenue au prix de 388 € HT/trimestre (129.33 € HT/mois).

A comparer avec la situation antérieure à 2017 où pour une prestation de mise à disposition de 2 photocopieurs la facture était de 601 € HT/trimestre (200.33 € HT/mois), la situation actuelle qui permet l'utilisation de 2 photocopieurs couleur + prestation supplémentaire de sauvegarde des données pour 388 € HT/trimestre (129.33 € HT/mois) apparait très compétitive.

Ce point à l'ordre du jour ne fait pas l'objet d'une délibération puisque le Maire a reçu délégation permanente du Conseil municipal pour traiter les contrats de louage.

PRESTATION D'ADRESSAGE SUR LA COMMUNE

Délibération N°04/2018 publiée le 02/2018- Transmise à la préfecture le 02/2018 - Reçue à la préfecture le 02/2018

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de doter chaque habitation de la commune d'un code HERACLES (numéro, nom de voie, code postal, ville) et d'effectuer la numérisation de ces adresses sur plan. L'AMF41 a récemment rappelé par courrier adressé à ses adhérents la nécessité d'effectuer ce travail en vue du déploiement de la fibre optique. Les secours, la Poste, les livreurs doivent également disposer de ces informations.

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une conseillère de la Poste qui lui a remis une offre pour effectuer cette prestation d'adressage sur la commune au coût de 1386 € TTC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'offre de la Poste au prix de 1380 € TTC et donne mandat à M. le Maire pour commander la prestation.

COMICE AGRICOLE DE CANDÉ S/BEUVRON

Agglopolys reçoit le Comice Agricole les 16 et 17 juin 2018 à Candé/s/Beuvron.

Il est demandé aux communes si :

- elles peuvent prêter et installer du matériel notamment des barnums,
- communiquer dans leurs bulletins municipaux,
- communiquer auprès des agriculteurs,
- en préparant une décoration mettant en valeur la commune à partir de palettes européennes (1.20 m x 0.80 m), nom fourni par la SDA,
- en demandant aux associations si elles souhaitent faire des animations (un podium sera disponible),
- en demandant aux artisans s'ils souhaitent exposer,

- en transmettant les documents de la SDA,
- en communiquant auprès des écoles pour la journée « scolaires » du vendredi 16.

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a déjà sollicité l'association Les Almées (danse). Les autres sollicitations auprès des agriculteurs, producteurs et artisans restent à faire.

Questions diverses :

A propos du projet de remplacement de la chambre froide de la salle des Associations, Madame Catherine DAVID signale qu'il est possible de s'adresser à la Société ENVI à Saint-Pierre-des-Corps pour acheter du matériel reconditionné.

Information émanant du SIVOS : Monsieur le maire de Veuzain-sur-Loire se rendra en Préfecture le 8 juillet pour demander à ce que la commune déléguée de Veuves sorte du SIVOS.

Madame Catherine DAVID souhaite que soit rédigé un courrier à la SNCF et à Agglopolys afin que les lycéens meslandais puissent prendre le car scolaire à l'arrivée du train le mercredi. Demander à ce qu'il y ait un bus à 13h30.

Présentation par Monsieur Jean-Jacques FAVOT, domicilié à la Boucherie, d'un projet d'exposition de « légos Star Wars ». Le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet et accepte de lui mettre la salle des associations à disposition à titre gratuit le week-end du 2 & 3 juin 2018.